

NON à NATURA 2000

Subventions aux associations

- _ Association cantonale des donneurs de sang de St Pois : 100 €
- _ Association soins palliatifs du Sud-Manche : 100 €
- _ Radio Avranches FM : 50 €
- _ Banque alimentaire de la Manche : 100 €
- _ Club de l'amitié St Laurent de Cuves : 150 €
- _ Comité des fêtes St Laurent de Cuves : 1 500 €
- _ Société de chasse St Pois- St Laurent : 150 €
- _ Société des courses du Bourigny : 100 €
- _ Anciens combattants du canton de St Pois : 100€
- _ Association Vivre ensemble dans la Vallée de la Sée (Solidarité transport) : 100 €
- _ Comice agricole Brécey- St Pois : 150 €
- _ Association des amis des Merisiers Brécey : 100 €
- _ Association sportive Brécéenne : 300 €
- _ Basket club de Brécey : 425 €
- _ Foyer socio-Educatif collège Brécey : 775 €
- _ Fonds d'aide aux jeunes en difficulté : 116.38 € (506 habitants à 0.23/habitant)

Le conseil municipal verse 50 € par enfant chaque année ; Cette somme est répartie en fonction des demandes entre les écoles et les associations.

NATURA 2000

Mr le Maire présente la seconde version de la zone NATURA 2000 sur la vallée de la Sée. Il rappelle que plusieurs réunions ont été organisées sur le secteur et la position de la communauté d'agglomération Mont St Michel Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote contre le projet NATURA 2000

- _ Pour soutenir les agriculteurs qui, à ce jour, ont déjà beaucoup de contraintes environnementales
- _ Car, nous n'avons pas eu les résultats des études sur l'évolution des espèces dans la Sée et ses affluents
- _ Car le périmètre NATURA 2000 englobe des bourgs ruraux qui subissent des règles d'urbanisme déjà strictes et vont devenir avec ce nouveau dispositif des zones où tout développement sera impossible.

Divers

- _ L'indemnité de gardiennage de 126,91 € est attribuée au prêtre qui dessert la paroisse.
- _ Le conseil donne son accord pour signer tout document permettant de cotiser à l'ASSEDIC.
- _ La fête communale est fixée au samedi 10 août vide grenier, restauration possible midi et soir, feu d'artifice. Messe à 18 h
- _ Dans le cadre de l'adressage, vous êtes invités à venir récupérer votre attestation d'adresse et la plaque numéro qui vous a été attribuée.
- _ La chambre d'agriculture propose des jeunes plants d'arbres et d'arbustes ; bon de commande à votre disposition en Mairie ou par mail commande_arbres@normandie.chambagri.fr Tél 06 58 69 45 69
Date limite de commande : 28 juin 2024
- _ Le service des impôts a envoyé le listing des parcelles ayant fait l'objet d'un dégrèvement foncier pour l'année 2023 ; Ce document est consultable en mairie.

